



Point n°7 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales
Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfection sur la zone des rives et du port.

La demande de crédit budgétaire pour 2022 se montait à CHF 150'000.- et les travaux prévus, réfection du chemin de Cap de Bise et renouvellement du ponton des dériveurs, n'ont pas été réalisés ; d'une part, à cause des inondations et d'autre part, parce que le nouveau plan de quartier n'est pas finalisé. Face aux inondations « extraordinaires » de l'été 2021, l'enveloppe nous a permis de répondre aux réparations les plus urgentes.

Remplacement et déplacement du tableau des pompes initialement situé sous l'autoroute, dans le sous-voies fin 2022 (décembre 2022 pour autant que le matériel nous soit livré et que l'autorisation de l'OFROU nous soit délivrée)	CHF 26'000.-
Réfection de la jetée	CHF 31'347.-
Révision de la pompe fécale (décembre 22 si les pièces attendues sont livrées)	CHF 8'500.-
Abattage de peupliers et de platanes remplacés par des peupliers et des chênes	CHF 12'000.-
Remise en état de la plage d'Auvernier (ajout d'environ 25 m3 de terre, mise en place et replantation du gazon)	CHF 8'000.-
Enrochement pour protéger le futur chemin	CHF 9'000.-
Total arrondi	CHF 95'000.-

Nous vous présentons aujourd'hui le récapitulatif de la demande de crédit budgétaire pour 2023 dont les objets ont été présentés à la commission du port et des rives lors de la présentation du plan des investissements.

Abattage des arbres parking du port et replantation	CHF 20'000.- TTC
Réfection des WC du bunker	CHF 35'000.- TTC
Réfection du chemin d'accès au bunker	CHF 10'000.- TTC
Ponton fixe de mise à l'eau et réfection du pont vers le bâtiment des pêcheurs	CHF 15'000.- TTC
Réfection du chemin sur les rives (prévu en 2022)	CHF 40'000.- TTC
Divers et imprévus	CHF 30'000.- TTC
Total	CHF 150'000.- TTC

Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2023

Les dépenses pour 2023 devraient correspondre à l'estimation, sous réserve de l'augmentation du prix des matériaux liée à la guerre en Ukraine et à la crise de l'approvisionnement.

Abattage des arbres dans le parking du port et replantation

Certains arbres ont été fragilisés par les inondations et d'autres arbres doivent être abattus pour des raisons de réglementation liées à *transN*. Une compensation d'arbres abattus ou détruits par les inondations va être faite sur la zone du port et du parking du port.

Réfection des WC du bunker

Les WC du bunker sont en mauvais état et doivent être changés. En effet, les chasses d'eau datent de la construction du port en 1975, elles coulent et les pièces de rechange n'existent plus. Il est prévu de poser 7 nouveaux châssis supports de toilettes avec chasses d'eau intégrées et de refaire le mur en carrelage jusqu'au plafond. Les nouvelles chasses d'eau permettront une économie d'eau.

Réfection du chemin d'accès au bunker

Le chemin d'accès actuel est fait de plaques type « pavés gazon » et il est difficile d'accéder au bunker avec un transpalette ou un bérot. La demande de réfection émane de l'association des sociétés locales, utilisatrices du bunker. Par conséquent, il est nécessaire d'enlever les pavés gazon sur une largeur d'un mètre, de faire un radier permettant la manutention d'appareil ou de marchandises, ainsi qu'une petite place pour entreposer les chevalets des tables pour les manifestations.

Ponton fixe de mise à l'eau et réfection du pont vers le bâtiment des pêcheurs

Il s'agit du démontage du bois qui doit être remplacé tous les 5 ans et repeint chaque année par des lames en PET recyclé, ce qui ne nécessitera pratiquement plus d'entretien. Le même matériau a été utilisé pour la barrière de la place de jeux à Auvernier.

Réfection du chemin des rives prévue initialement en 2022

Après discussion au Conseil général, la commission a étudié plusieurs variantes. Une solution plus respectueuse de l'environnement a été trouvée (dégrappage de la terre et des anciens copeaux, pose d'un géotextile filtrant et de ballast, pose de chaille avec 20% de terre végétale et ensemencement de gazon) entre Cap de bise et les douches de la plage.

Conclusion

En conclusion, le Conseil communal vous demande l'autorisation de poursuivre ses efforts dans l'entretien du port et des rives de Milvignes.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni de coûts administratifs.

Ce montant a été prévu dans le budget des investissements et comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes portuaires, ce crédit budgétaire n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 2 novembre 2022



Le Conseil général
de la
Commune de Milvignes

**Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.-
TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives
pouvant intervenir en 2023**

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 15 décembre 2022
Vu le rapport du Conseil communal du 2 novembre 2022
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

**Crédit
budgétaire**

Article premier :

¹Un crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC est mis à disposition du Conseil communal pour lui permettre de financer divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2023.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti au taux moyen de 7.7%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

J.-M. Pessina D. Etter

Colombier, le 15 décembre 2022